

## COMMUNE DE PINCÉ

### COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin, à dix-huit-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme FOUCAULT Nicole.

**Etaient présents : Mrs ROSSI Gino, LEBOURDAIS Gaétan, COCONNIER Robin, DERRIEN Renaud, PORTIER Gilles, TESTIER Michel, Mmes CHARTIER Sylvie, GUILLOTIN Cynthia, PASTEAU Lydie, POMMIER Céline.**

M DERRIEN Renaud a été nommé secrétaire de séance.

### POINT SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

► Travaux enfouissement réseaux : Une réunion a eu lieu avec le Conseil Départemental. Mme Le Maire rappelle que le Conseil Municipal sortant avait validé les travaux d'extension de l'enfouissement des réseaux rue de Beffes et allée des Petits Champs avec la suppression de la ligne HTA.

La Commune prend en charge 30 % des travaux Enédis, la totalité des travaux Orange et les travaux d'éclairage public. Les travaux devraient débuter fin 2020.

► Pompe à Chaleur (Pac) : Une nouvelle pompe à chaleur a été installée pour le logement communal en décembre 2019. Pour le chauffage de la mairie, une chaudière électrique sera installée.

► Devis curage ruisseau : Le devis reçu de l'entreprise Piniou pour le débouchage du ruisseau jouxtant la parcelle de M. Berranger est validé.

► Devis désherbage bosquets : Le devis reçu de Styl Paysage n'est pas retenu. Les membres du Conseil décident de faire eux même ces travaux.

► Renouvellement contrat illuminations : Le contrat établi avec Citéos pour 3 ans arrive à son terme. Les élus décident de renouveler le contrat avec la même entreprise mais demandent que les tarifs soient revus à la baisse.

► Devis corbeilles espaces verts salle des fêtes : Le devis reçu n'est pas retenu par le Conseil. Un second devis est attendu

### DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf années.
- de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle
- d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- d'exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité défini par le code de l'urbanisme

- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DE PINCÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR ABONDER À HAUTEUR DE 1 € PAR HABITANT LE FONDS RÉSILIENCE INITIÉ PAR LA RÉGION POUR LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE LOCALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'initiative de la Région des Pays de la Loire : Le Fonds Résilience en soutien à l'économie locale est doté de 32M€ apportés par les 5 départements, les 72 EPCI, la Banque des Territoires et la Région des Pays de la Loire.

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe contribue pour son propre compte à hauteur d'un montant de 150 000 €, dont une partie pour le compte des communes membres.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cet effort pour accompagner les entreprises du territoire qui peuvent bénéficier du fonds Résilience initié par la Région des Pays de la Loire. Prenant en compte la population totale de la commune du dernier recensement officiel, la participation s'élèverait à 201 €.

Cette mesure permettrait ainsi de soutenir l'activité économique locale pour surmonter la crise actuelle. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de participation complémentaire avec la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

**DECISION MODIFICATIVE 02-2020 BUDGET COMMUNE**

Suite à la signature de la convention de financement entre la Commune de Pincé et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour abonder à hauteur de 1 € par habitant le fonds résilience initié par la Région, Madame Le Maire propose au Conseil les modifications de crédits suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES
27	276351	Créance GPF de rattachement	+ 201 €
23	2315	Installation, matériel et outillage technique	- 201 €
TOTAL			0

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

**NOMINATION SUPPLEANT CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. Gino Rossi, conseiller communautaire suppléant

**RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il y a lieu de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs .

Le Conseil Municipal propose donc des noms au titre des taxes foncières, au titre de la taxe d'habitation et au titre des commissaires en dehors de la commune.

**DESIGNATION REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme Lydie PASTEAU, représentante de la Commune au Conseil d'Administration du CIAS

**DESIGNATION REPRESENTANTS AU CISPD (CENTRE INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme :

- Mme Lydie PASTEAU, représentante titulaire de la Commune au CISPD
- Mme Nicole FOUCAULT, représentante suppléante de la Commune au CISPD

**DESIGNATION REPRESENTANT COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme Céline POMMIER, représentante de la Commune à la commission intercommunale d'accessibilité.

## **DESIGNATION REPRESENTANT CLETC (COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme Nicole FOUCAULT, représentante de la Commune à la CLETC.

## **COMPTE RENDU DIFFERENTES COMMISSIONS**

### **► BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04/06/2020 :**

- bureau composé des anciens et nouveaux élus avec présentation de chacun
- Point sur les Accueils de Loisirs Sans Hébergement été 2020 : Ouverture du 06 juillet au 28 août avec respect des gestes barrières.

### **► CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/06/2020 :**

- Rappel sur le travail effectué par les services de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pendant le confinement (services de portage des repas, la communication, la comptabilité...), mise en place d'un numéro d'appel spécial mis en place durant le confinement, nombreux appels reçus.
- Présentation d'Inalta : Structure de prévention de la délinquance créée à l'initiative du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance. La Communauté de Communes met des locaux à disposition
- Prochain Conseil communautaire le 15 juillet.

## **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- Message reçu d'un habitant de la commune concernant un boîtier de connexion au réseau téléphonique qui est en train de se casser.
- Travaux de purge effectués par Véolia sur la Communes.
- Mise en place du fleurissement
- Durant le confinement, certaines personnes de la Commune ont fabriqué des masques à titre bénévole.

**Prochains Conseils Municipaux : vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 30**  
**lundi 20 juillet 2020 à 18 h 30.**

## **TOUR de TABLE :**

- Il est demandé qu'un point soit fait sur le budget 2020 (prévu/réalisé) lors du prochain Conseil et que la liste des manifestations annuelles soit communiquée aux élus.
- Il est proposé que les personnes de la commission communication participent à l'élaboration de la Lettre Trimestrielle.

Le Conseil Municipal est clos à 20 h 40.